

<https://www.snetap-fsu.fr/Bareme-2022-des-prestations-d-action-sociale-interministerielles-et.html>



**Barème 2022 des prestations
d'action sociale
interministérielles et
ministérielles à destination des
agents du Ministère de
l'agriculture et de
l'alimentation**

Date de mise en ligne : vendredi 2 avril 2022

- Les Dossiers - Action sociale -

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

[Additif à la note de service SG/SRH/SDDPRS/2022-162, publiée le 21/02/2022, concernant la prestation interministérielle destinée aux jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans. Le taux mensuel appliqué à cette allocation est porté à 126,68 Euros au 1er avril 2022](#)

Retrouvez ici les Conditions générales et spécifiques des prestations d'action sociale interministérielles et ministérielles pour l'année 2022 :

Cette note de service contient les fiches descriptives des différentes prestations d'action sociale interministérielles et ministérielles dans leur version applicable à compter du 1er janvier 2022 :

Consultez et téléchargez ici :

[Barème Prestations Sociales 2022](#)

Publish at Calameo <https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png> Barème 2022 des prestations d'action sociale interministérielles et ministérielles à destination des agents du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Post-scriptum :

Pour en savoir plus :

- [Prestations interministérielles d'action sociale : le guide de la FSU 2022](#)
- [Commission Consultative de Secours du MAA](#)